



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 10 mars 2026 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par la mairesse, madame Annic Bouchard. Étaient également présents madame la conseillère, Lyne Houle ainsi que messieurs les conseillers Marc-André Bernard, Jean Bernier, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Absence motivée de monsieur le conseiller Pierre Lachance.

La mairesse, madame Annic Bouchard, souhaite la bienvenue à toutes et à tous ainsi qu'au public présent.

14-26 RÉOLUTION ADOPTANT L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc-André Bernard

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 10 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

1. Mot de bienvenue
2. Résolution adoptant l'ordre du jour
3. Résolution adoptant le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 février 2026
4. Correspondance
5. Résolution adoptant le paiement des comptes
6. Résolution adoptant le règlement 203-2026 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments
7. Résolution adoptant le rapport d'activité annuel – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Année 2024
8. Affaires nouvelles : Le Tour du Lac
9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15-26 RÉOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 février 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Les personnes intéressées à agir à titre de premier répondant sont invitées à faire part de leur intention à la municipalité et ce en vue de participer à la formation à venir.

Suite à la récente mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO, nous avons été informés que Postes Canada allait maintenir une tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèques;

16-26 RÉOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc-André Bernard

ET RÉSOLU



QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Total : 28 599,53 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-26 RÉOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT 203-2026 RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QU'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour empêcher le déperissement des bâtiments, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure ;

ATTENDU QUE le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments doit s'appliquer aux immeubles patrimoniaux au sens du paragraphe 1^o de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les normes d'occupation et d'entretien des bâtiments sur son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 ;

ATTENDU QU'un projet règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier

ET RÉSOLU

QUE le règlement 203-2026, régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté et déposé sur le site de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-26 RÉOLUTION ADOPTANT LE RAPPORT ANNUEL- SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - ANNÉE 2024

ATTENDU QUE conformément aux articles 10, 17 et 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque autorité locale doit produire annuellement un rapport d'activité portant sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et l'adopter par voie de résolution avant sa transmission au ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE le Service de l'incendie et de la sécurité civile a transmis à la municipalité le rapport d'activité annuel ainsi que les indicateurs de performance pour l'année 1 du schéma révisé de couverture de risques (période 2024) tels que requis;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre au ministère de la Sécurité publique, au plus tard le 31 mars 2026, le rapport adopté par le conseil;

ATTENDU QUE ledit rapport présente l'état d'avancement des actions prévues au plan de mise en œuvre local, notamment en matière de prévention, d'inspection, de sensibilisation du public, d'intervention, d'approvisionnement en eau et de gestion des ressources;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR, madame la conseillère Lyne Houle

ET RÉSOLU :

1. **D'adopter officiellement le rapport d'activité annuel 2024** relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'autorité locale.
2. **D'autoriser la direction générale** à transmettre ledit rapport d'activité et la résolution d'adoption au ministère de la Sécurité publique, conformément aux délais prescrits.
3. **D'autoriser également la transmission** du rapport aux municipalités concernées ainsi qu'aux instances régionales, conformément aux exigences du schéma de couverture de risques.
4. **Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI DE DOSSIERS

Monsieur le conseiller Marc-André Bernard présente le suivi des travaux du comité formé suite à la contestation de plusieurs citoyens concernant la nouvelle tarification pour l'enfouissement des ordures. Le comité s'est doté d'un mandat avec l'intention de présenter ses résultats et recommandations à la séance du conseil du 12 mai 2026. À ce jour, 2 rencontres ont été tenues pour documenter la situation actuelle, la problématique, ce qui se fait ailleurs et pour esquisser des scénarios. La prochaine rencontre est prévue pour le 19 mars et il sera question des scénarios et de la tarification des services. Dossier à suivre à la prochaine séance du conseil.

Monsieur Arseneault lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la levée de l'assemblée à 18:15.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-trésorier

Annick Bouchard
Mairesse